



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

*Présents : Mme PANASSIÉ, Maire,
M. DUVAL, Mme DELFRAISSY, M. DUHAMEL, Mme HOUDUSSE, M. JUQUIN, Adjoint,
M. LEMOUSSU, Conseiller Municipal Délégué,
Mme MÉNARD, Mme LATULIPE, M. DE BACKER, Mme DARDENNE, Mme GARNIER, Mme
LELAIDIER, M. PICHON, Mme CARNET, M. RUBON, M. TROCHON, M. TACHÉ, et Mme
FAISANT, Conseillers Municipaux*

Excusés: M. LECHAT, M. LETRANCHANT, Mme DAUGUET et Mme ROUSSEL,

M. LECHAT donne pouvoir à Mme PANASSIÉ, Maire

Mme DAUGUET donne pouvoir à M. DUVAL

Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme LATULIPE

Date de la convocation : 14 janvier 2016

Nombre de Conseillers présents : 19 sur 23

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GARNIER est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention pour le mini camp et les activités des 10-14 ans entre la Commune, la Communauté de Communes de Saint- James et Familles Rurales : tarifs des sorties des vacances d'hiver de février 2016*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ajouter ce point.

1. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : programmation 2016

Madame le Maire donne la parole à Monsieur JUQUIN pour présenter ce point.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'accepter ces propositions de programmation d'actions pour l'année 2016 pour lesquelles des aides financières et notamment une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peuvent être sollicitées.

- **Travaux mairie :**

La Municipalité a décidé de faire appel au Cabinet Moulin pour une étude de faisabilité pour des travaux de restructuration et de réhabilitation de la Mairie. En effet, à ce jour les bureaux des services à la population, ainsi que la salle de Conseil ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'opération de travaux de restructuration et de réhabilitation de la Mairie au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous.

Dépenses	
Intitulé	Montant TTC
Travaux	255 480,00
Honoraires	22 865,46
Bureau de contrôle	5 365,08
Bureau de coordination	1 532,88
Complément relevé géomètre	817,54
Diagnostic amiante/plomb	2 554,80
Assurances dommages ouvrages	4 598,64
Frais de modification de branchement	1 277,40
Imprévus	12 774,00
Total	307 265,80
Recettes	
FCTVA 16,404%	50 403,88
DETR 40% du HT	102 421,93
Reste à charge 50,26%	154 439,98
Total	307 265,80

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR dans la catégorie 3 «équipements publics ».

- **Travaux service technique :**

La Municipalité a décidé de faire appel au Cabinet Moulin pour une étude de faisabilité pour des travaux de restructuration des services techniques. En effet, à ce jour les ateliers municipaux ne disposent que d'un vestiaire. Or l'effectif du service technique est mixte. De plus, il est souhaité repenser l'espace administratif afin d'offrir un espace de travail plus agréable à ce service.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'opération de travaux de restructuration du service technique au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous.

Dépenses	
Intitulé	Montant TTC
Travaux	42 000,00
Imprévus	4 200,00
Total	46 200,00
Recettes	
FCTVA	7 578,65
DETR 40% du HT	15 400,00
Reste à charge 50,26%	23 221,35
Total	46 200,00

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR dans la catégorie 3 « équipements publics ».

- **Cimetière**

La Municipalité a décidé de réaliser divers travaux au cimetière. Notamment l'implantation d'un jardin du souvenir permettant la dispersion de cendres de défunts. Dans un même temps certaines allées seront repensées ainsi que l'aménagement paysager.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'opération de travaux au cimetière et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR dans la catégorie 3 « équipements publics ».

- **Maison Rue Pendante :**

La Municipalité prévoit le rachat et la démolition d'une bâtisse menaçante.

L'estimation de ce bien est de 12 000 €, le coût prévisionnel de sa démolition est de 39 600 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'opération de rachat et démolition d'une maison Rue Pendante.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR dans la catégorie 5 « opérations urgentes ».

- **Boulevard Erkelenz :**

La Municipalité a fait appel au Cabinet Ouest Am' pour une étude préalable concernant le réaménagement du Boulevard d'Erkelenz, ainsi que des Rues d'Antrain et Patton. En effet, cette entrée de bourg nécessite à ce jour des travaux, favorisant, notamment, les déplacements des usagers les plus vulnérables. Ce projet est motivé, entre autre, par l'ouverture prochaine de la résidence Domitys.

Le coût prévisionnel des travaux étant conséquent si on considère l'ensemble des 3 axes, la Municipalité décide de se concentrer sur les travaux du Boulevard d'Erkelenz ainsi que sur les chicanes des rues d'Antrain et Patton.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'opération du réaménagement du Boulevard d'Erkelenz au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	
Intitulé	Montant TTC
Boulevard Erkelenz	242 316,00
Rue Patton Chicane	54 396,00
Rue d'Antrain Chicane	71 250,00
Total	367 962,00
Recettes	
FCTVA	60 360,49
DETR	69 404,20
Reste à charge 64,73 %	238 197,31
Total	367 962,00

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR dans la catégorie 2 « Aménagement des Espaces Publics » pour « l'amélioration de la sécurité des usagers les plus vulnérables » d'une part, ainsi que, toujours dans la catégorie 2 « l'aménagement de centre bourgs ou de gros hameaux » d'autre part.

- **Eclairage du terrain de football :**

FFF : nous connaissons désormais de façon plus concrète le coût de l'opération de l'éclairage du terrain de football. Comme le dossier de demande de subvention n'a pas été validé, il est encore possible de changer le plan de financement et ainsi prétendre à une subvention plus élevée.

Dans ce contexte, la délibération prise lors du Conseil Municipal du 28 mai 2015 serait modifiée par ces nouveaux éléments.

Plan de financement de l'éclairage du terrain de foot à ce jour :

Dépenses	
Intitulé	Montant TTC
Eclairage terrain de foot	79 965.60
Recettes	
Conseil départemental	10 548.00
FFF	16 659.00
FCTVA	13 117.56
Reste à charge 49.57%	39 641.04
Total	79 965.60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres, :

- **VALIDE** cette programmation 2016 et **SOLLICITE** des subventions auprès des partenaires, dont l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- **AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Convention pour le mini camp et les activités des 10-14 ans entre la Commune, la Communauté de Communes de Saint- James et Familles Rurales : tarifs des sorties pour les vacances d'hiver de février 2016

Vu la délibération du conseil municipal de la Mairie de Saint- James du 25 juin 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint- James du 18 mai 2015,

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DUHAMEL pour présenter ce point.

Dans le cadre du Projet Educatif Local du territoire, l'Accueil de loisirs Terregatte Beuvron Juilley, l'Accueil de loisirs de Saint-James et l'Accueil jeunes de la Communauté de Communes de Saint-James s'associent pour mettre en place des activités communes pour les enfants de 10 à 14 ans.

Deux activités vont être proposées pour les enfants durant les vacances scolaires de février 2016 :

- Une sortie au Mont Saint-Michel qui aura lieu le 18 février 2016
- Une sortie Lasergame à Evenpark, le 10 février 2016

Le montant des participations demandées aux familles pour les activités sera le suivant :

- 5€ pour la sortie au Mont Saint-Michel
- 8€ pour la sortie Lasergame à Evenpark.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,:

- **VALIDE le programme des activités pour les vacances scolaires de février 2016 ainsi que le montant des participations qui seront demandées aux familles.**
- **AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Points divers :

- Compte rendu de réunions de commissions municipales (commission culture et commission enfance)
- Prochaines réunions de Conseil Municipal et commission finances:
 - Conseil municipal : 25 février, 4 avril, 12 mai et 30 juin à 20h30
 - Commission finances : 31 mars à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire, Nathalie PANASSIÉ.